Zeitschrift: Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Herausgeber: Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Band: 57 (1929-1932)
Heft: 224

Artikel: Survivance en Suisse d'un mode d'éclairage datant de la préhistoire
Autor: Wilczek, E.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-284164

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Survivance en Suisse d'un mode d'éclairage datant de la préhistoire

PAR

E. WILCZEK

Dans un travail remarquable, le Prof. Dr *L. Rütimeyer* [1], traitant des ustensiles et usages archaïques en Valais, fait remarquer que les lampes et ustensiles de cuisine en pierre ollaire, en pierre de Lavetz, en quarzite, etc., utilisés dès la préhistoire, sont remplacées dans les stations lacustres suisses par des lampes en terre cuite.

Un autre mode d'éclairage nous était inconnu, jusqu'au moment où l'abbé *Breuil*, visitant la Musée national à Zurich, y remarqua quelques rouleaux d'*écorce de bouleau* provenant de la palafitte de Schötz. Ayant vu des bergers espagnols allumer le feu et se servir de rouleaux d'écorce de bouleau comme torche, M. l'abbé Breuil conclut que ces bergers avaient conservé un mode d'éclairage connu et pratiqué dès le néolithique par les palafitteurs. L'énigme était expliquée.

Très peu après, l'assistant de M. le Prof. *Senn*, à Bâle, le Dr *Bassalik*, signala la survivance de cet usage en Pologne. Les paysans enduisent d'huile de lin ou de suif des rouleaux d'écorce de bouleau et s'en servent comme lumignon.

L'attention des ethnographes réveillée, M. Rütimeyer constata la présence de torches préhistoriques dans divers musées suisses. Des fouilles pratiquées dans diverses stations lacustres du pays en firent découvrir d'autres, dont quelques-unes partiellement carbonisées à l'une des extrémités. Il est donc établi que ce mode d'éclairage était répandu dès le néolithique.

Restait à savoir si ce moyen d'éclairage constaté à notre époque aux Pyrénées, en Pologne, en Laponie, en Sibérie, au Canada, survit également en Suisse. M. le Prof. *Brockmann* l'a constaté à Premana (lac de Côme), M. Rütimeyer, dans différentes localités du Tessin; il y a vu des torches et des

L. Rütimeyer, « Ueber einige archaistische Geräthschaften und Gebräuche im Kanton Wallis (*Schweiz. Archiv f. Volkskunde* XX, p. 283 et p. suiv. et «Weitere Beiträge zur schweizerischen Ur-Ethnographie», *ibid.* XXII, 1918.

morceaux plats d'écorce de bouleau servant à allumer le feu, comme cela se fait dans nos montagnes avec du « bois gras » — « Kienholz », « Lichtholz », ce dernier terme utilisé à Zermatt. Au val Bavona, une paysanne interrogée sur les « dörbja » — c'est le nom patois des torches — en fabriqua immédiatement. Grimper sur un bouleau, faire deux incisions circulaires à quelque 20 cm. d'écartement, puis une incision verticale, détacher l'écorce, rouler le morceau rectangulaire détaché, le périderme parcheminé en dedans, soit en cylindre, soit en spirale, fut l'affaire de quelques minutes. Séchée pendant trois jours, la torche brûle convenablement.

L'usage de ces torches se perd rapidement. Dans certains villages tessinois, seules les personnes âgées le connaissent encore. Dans les villages de la région du Monte Generoso, la torche, minuscule, est devenue un jouet pour les enfants. A Gerra, M. Rütimeyer apprit par le curé qu'il y a vingt-cinq ans environ, les torches de bouleau servaient de cierges aux femmes et aux enfants la veille de Pâques.

C'est là un nouvel exemple d'un fait ethnographique bien connu: les objets dont l'usage disparaît survivent comme jouet ou comme objet cultuel. (Lampes de pierre dans diverses chapelles valaisannes, rouets, quenouilles, chandeliers, mouchettes, channes, coquemars, etc.) Il n'y a qu'à consulter les auteurs qui parlent des coutumes tessinoises pour constater la disparition rapide des torches de bouleau, par exemple *Schinz, Lavizzari, Franzoni, Pellandini,* cités par M. Rütimeyer.

J'ajoute une indication bibliographique analogue qui m'a été signalée par mon excellent collègue, M. le Prof. *Galli-Valerio.* Massara, Prodromo della Flora Valtellinese, 1834, pg. 28, écrit: « ...gli alpigiani col tronco adulte della betulla fanno dei roteli della lunghezza di mezzo braccio e poco più di cui, si servono nelle lore baite invece di candele per far lume alla notte à risparmio dell olio e del sebo. Ed è singolare, come codesti roteli seccati ed accesi, abbrucino con bellissima fiamma, ne si estinguano sebbene esposti ad un vento gagliardo. »

Reste à savoir si l'usage des torches en écorce de bouleau a survécu dans d'autres cantons.

Mon vieux guide, *J. Zumtaugwald,* à Zermatt, s'en sert aujourd'hui encore pour allumer le feu. Mon ancien jardinier, *H. Bernard,* de Bex, porte ordinairement un morceau

d'écorce de bouleau dans sa poche, ceci pour allumer le cigare ou la pipe. J'ai fabriqué moi-même, à diverses reprises, des torches d'écorce de bouleau, par exemple pour passer par une nuit noire le tunnel de Tête-Noire. J'y ai prélevé l'écorce sur un tronc versé depuis longtemps au bord de la route. La torche a brûlé magnifiquement; je n'en puis pas dire autant de la torche fabriquée avec de l'écorce fraîche à Binn, en présence de M. le Dr *Faes*.

Une grande surprise m'a été réservée cet été, dans la *vallée de Nant* sur *Bex*, au chalet de *La Chaux*, 1783 m. s. m.

Surpris par le mauvais temps, nous nous y sommes réfugiés, mes étudiants et moi. Pour nous sécher, nous avons fait du feu. Le bois de service du chalet provient d'une vernaie voisine, formée d'*Alnus viridis* et de *Betula tortuosa*. Le bois étant mouillé, nous nous sommes servis de l'écorce des branches de bouleau pour allumer le feu. Pour passer le temps, j'ai fait une conférence sur les torches de bouleau et leur utilisation.

Le berger, M. *Battista Bajetto*, survenu entre temps, m'écoutait. A un moment donné, il sortit de la soupente du toit de superbes torches d'écorce de bouleau en nous disant qu'il s'en servait régulièrement. Celles que nous avons vues ont été fabriquées aux Grandes-Iles, près Aigle, où le bouleau abonde sur les berges du Rhône. Il nous apprit également qu'à *Vex* (Val d'Hérens), les enfants utilisent des torches d'écorce de bouleau pour aller se baigner dans l'eau chaude d'une grotte. L'existence à Vex d'une source thermale m'a été confirmée par M. le Prof. Lugeon.

M. *Bajetto* étant d'origine italienne, je me suis demandé s'il avait ressuscité en Valais un mode d'éclairage qui s'est maintenu à travers les âges au sud des Alpes. Il n'en est rien. Interrogé à ce sujet, M. *Bajetto* m'a déclaré avoir appris la fabrication et l'usage des torches des vieux bergers de Vex; mais, a-t-il ajouté, « ça se perd, le besoin n'est plus là! » On ne saurait mieux dire. Le pétrole, le courant électrique, le premier surtout, sont les moyens d'éclairage qui suivent l'homme jusque dans les endroits les plus reculés de la montagne.

Dans les montagnes d'Aigle et de Bex, l'usage de l'écorce de bouleau n'est pas entièrement oublié: elle sert d'allume-feu, mais seulement en cas de nécessité.

PROCÈS-VERBAUX (suite de page 116).

M. le Dr Machon rappelle la communication qu'il a faite l'été dernier sur l'arsénicisme chronique et y ajoute un renseignement intéressant que vient de lui communiquer un gros propriétaire argentin : les lésions kératodermiques caractéristiques de l'arsénicisme se rencontrent aussi chez le bétail, où elles affectent particulièrement les parties exposées au frottement : genoux et extrémités.

M. Machon ajoute quelques mots sur les accidents physiologiques provoqués par les vagues de chaleur qui se produisent avec une certaine régularité en Argentine quand sont réunies ces trois conditions : température très élevée, air très humide, très forte dépression.

M. H. Faes invite les membres de la Société à communiquer à la Station viticole tous les renseignements qu'ils pourraient donner sur l'invasion du grillon domestique dans les quartiers de l'ouest de la ville.

Assemblée générale du mercredi 18 décembre 1929.

Présidence de M. L. Tschumi, président.

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre est adopté.

Le président annonce les candidatures de MM. *Armand Schnorf* et *Christian Zbinden,* chimistes, présentés par MM. Paul Dutoit et Duboux. Mlle *A. Steiner* remplacera pendant quelques mois Mlle Meylan, comme secrétaire.

M. Baudin présente le *budget pour 1930.*

RECETTES

Finances d'entrée	Fr.	20.—
Cotisations	»	2800.—
Intérêts	»	3200.—
Redevance de l'Etat	»	2000.—
	Fr.	8020.—

DÉPENSES

Bulletin	Fr.	4700.—
Livres et abonnements . . .	»	1000.—
Administration	»	400.—
Cotisations (S.A.V. et Prot. Nat.)	»	90.—
Traitements	»	1500.—
Impôts et assurance	»	330.—
	Fr.	8020.—

Ce budget est adopté sans discussion.

La cotisation reste fixée à fr. 15.— pour les membres habitant Lausanne, — fr. 10.— pour les membres forains, — fr. 7.50 pour les étudiants réguliers de l'Université. La finance d'entrée, dont les étudiants sont dispensés, reste fixée à fr. 5.—.

(Voir suite des procès-verbaux page 150.)